

La réforme des rythmes scolaires a bousculé les habitudes des bibliothécaires. Plutôt que de subir la réforme, la Médiathèque départementale du Nord et l'association des bibliothécaires de France ont tenté une réponse pour accompagner les bibliothèques dans ce contexte difficile. Voici deux expériences menées pour essayer d'apporter des outils concrets dans une organisation qui a pêché par son manque de concertation locale.

D'abord l'ABF a travaillé sur un vademecum pour positionner les bibliothèques comme des acteurs de la cité. Des lieux indispensables au service public qui peuvent jouer un vrai rôle dans la transition des savoirs voulus par cette réforme. Le vademecum démarre par un rappel de la loi et la vulgarise à l'usage des bibliothécaires. Il rappelle les éléments clefs comme l'encadrement et la sécurité des enfants et les principes de la loi. Il aide le bibliothécaire à se positionner dans sa collectivité en tant que service ressource. Ensuite, il donne des outils pour construire un projet en partenariat avec les acteurs locaux dans l'intérêt de l'enfant. Enfin il donne des exemples pratiques et testés par les médiathèques qui avaient déjà mis en place des ateliers autour du livre, du jeu, des arts plastiques mais dans un contexte différent du temps périscolaire. Ces actions culturelles peuvent en effet être transposées dans le contexte des rythmes scolaires si elles ont été pensées avec des objectifs clairs et partagés et dans les moyens déterminés en amont par les collectivités et les équipes.

Il est téléchargeable sur le site de l'ABF dans le travail des commissions ou sur le lien suivant :

<https://www.abf.asso.fr/6/46/441/ABF/vademecum-sur-la-reforme-des-rythmes-scolaires-a-lattention-des-personnels-de-bibliotheque>

Ensuite, j'évoquerai ici le travail de la médiathèque départementale du Nord qui a cherché à réagir vite pour aider son réseau départemental essentiellement constitué de bibliothécaires bénévoles ( Près de 80%) dont une large part se trouvent dans le monde rural. La démarche de la MDN est donc légèrement différente car elle part de la nécessité d'accompagner des bibliothèques tenues de s'engager dans la mise en place des activités périscolaires à la demande de leurs élus et parfois du jour au lendemain. La MDN a donc conçu un document téléchargeable en ligne pour expliquer la réforme. Elle a organisé plusieurs journées dédiées pour débattre avec les partenaires, expliquer le rôle que peut jouer la bibliothèque dans ces activités périscolaires en montrant tous les outils gratuits qu'elle pouvait mettre à disposition des partenaires pour les aider à appréhender les activités avec des groupes hétérogènes sur des créneaux parfois très courts. La MDN a développer également des petites malles NAP (nouvelles activités périscolaires) que les bibliothèques peuvent lui emprunter de manière très souple c'est-à-dire sans convention de prêt et simplement en passant un coup de fil aux quatre antennes du Département. Ces malles sont thématiques : jeux de langues, malle Eveil musical, lectures bonheur, malles z'artistes... Elles sont conçues pour des groupes hétérogènes avec des âges différents. Elles se composent de documents, jeux ou matériel liés au thème et d'un classeur comprenant des idées d'ateliers clefs en mains. En effet, la demande des toutes petites communes était de permettre aux agents en charge de ces NAP de pouvoir mettre en place l'activité de suite, en suivant un déroulé. Un onglet spécifique NAP a été créé sur le site de la MDN pour découvrir ses malles et les emprunter. Un retour d'expériences est demandé aux partenaires pour favoriser le plus possible l'échange de bonnes pratiques et des idées d'ateliers supplémentaires. Le lien se trouve dans l'onglet expositions et outils d'animations- outils NAP (nouvelles activités périscolaires).

<https://mediathequedepartementale.lenord.fr/monter-un-projet-danimation-expositions-et-outils/nouvelles-activites-periscolaires/reseau-de-l-avesnois-valenciennois>

La Médiathèque départementale du Nord s'est efforcée de sensibiliser les agents à l'importance de préparer en amont la séance mais la réalité de terrain est complexe. D'un côté les communes ou intercommunalités avec un projet éducatif global réfléchi et penser en concertation avec la bibliothèque a permis de mettre en œuvre des séances sur 3 ou 6 semaines sur une thématique éducative. De l'autre, l'agent de mairie, qui s'occupe aussi de la cantine et de la bibliothèque se retrouvant seul face au groupe d'enfants à encadrer. D'un côté des horaires concertés dans l'intérêt de l'enfant, et de l'autre des horaires variables d'une école à l'autre pour la même commune ou circonscription. Ici les NAP ont lieu après la cantine, là le vendredi après-midi, ici encore deux fois 30 minutes dans la semaine et 1 heure le mercredi. Bref pas d'harmonisation, pas de concertation avec les parents et encore moins avec le jeune. Ce qui compte c'est la nécessité de mobiliser des agents sur cette réforme et pas l'intérêt ou le rythme biologique de l'enfant. Car c'est pourtant ça l'enjeu de la réforme des rythmes scolaires : respecter le rythme biologique de l'enfant et proposer des activités annexes en fin d'après-midi pour les jeunes qui n'ont pas accès à la culture et aux loisirs. Fort est de constater que la réforme n'a fait qu'accentuer les inégalités des territoires et mis de côté le rythme de l'enfant épuisé parfois par ces changements d'horaires quotidiens. Les communes ont réagi l'année suivante et tentent de réaménager ces activités qui ont parfois provoquées la colère des professionnels ou des parents. Néanmoins, il existe encore des territoires où aucun PEGT n'a été mis en place et où l'agent multitâches de la commune (mairie, bibliothèques, poste et cantine) se retrouve bien seul devant la noble tâche d'élever les enfants, de contribuer à leur bien-être et leur éveil culturel.

*Novembre 2016*